



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 6 MARS 2023
DÉBUT DE LA SÉANCE : 19 H 00
FIN DE LA SÉANCE : 20 H 25**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 06 mars, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 27 février, s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 28

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Virginie LUTHRINGER, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRECARD, Mme Jennifer PUTH-RONDOT, Mme Kalida LATRECHE, Mme Agnès GALMICHE, M. Rachid MERZOUG, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Joël HACQUARD, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, Mme Marie-Claire THOMAS, M. Charles VALDENNAIRE, Mme Isabelle ARNOULD, M. Adrien ANTOINE

Étaient absents représentés : Mme Camille QUENOT représentée par M. Laurent MONNAIN, Mme Rachel ROLLAND représentée par M. Pascal GAVAZZI, Mme Mélanie CHAGNOT représentée par M. Éric HOULLEY

Était absent : M. Mikayil AKALIN

Secrétaire de séance : Madame Jennifer PUTH-RONDOT

ORDRE DU JOUR :

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

- 1.1. Démission de Monsieur Benjamin BERTHET – Conseiller Municipal
- 1.2. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022
- 1.3. Compte rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
- 1.4. Création d'un emploi permanent à temps complet au service des Sports
- 1.5. Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) du Centre de Gestion de la Haute-Saône
- 1.6. Liste des marchés conclus en 2022
- 1.7. Réalisation « Travaux gymnase Trahin » - Bilan financier de l'opération
- 1.8. Orientations Budgétaires 2023
- 1.9. Fixation des taux de fiscalité directe pour 2023
- 1.10. Budget Bois et Forêt – Forêt communale – Programme des travaux à effectuer – Année 2023

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

- 2.1. Aménagement de l'Espace de l'Échiquier – Choix du maître d'œuvre – Coût et plan de financement

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

- 3.1. Carrières équestres – Choix du Maître d'œuvre et demande de subventions
- 3.2. Programme centre-ville : candélabres et massifs végétaux
- 3.3. Résidence Despinette – Cession à Néolia – Servitude de passage et de stationnement
- 3.4. Adhésion convention SPA des Vosges Saônoises

- 3.5. Ilôt Saint Martin
- 3.6. Ouvertures dominicales 2023 – Modification – Avis du Conseil Municipal

4. INFORMATIONS

- 4.1. Rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de LURE – Information

5. QUESTIONS DIVERSES

Une retransmission vidéo via FACEBOOK LIVE est réalisée en direct. Le Conseil Municipal est également ouvert au public

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. Madame Jennifer PUTH-RONDOT est désignée secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

1.1. DÉMISSION DE Monsieur Benjamin BERTHET – CONSEILLER MUNICIPAL

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Benjamin BERTHET en qualité de Conseiller Municipal à compter du 6 février 2023.

1.2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

1.3. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

Vu la délégation que le Conseil Municipal a donnée au Maire par délibération en date du 26 mai 2020 en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé du contenu des décisions du Maire suivantes :

DÉCISIONS EN DATE 25 NOVEMBRE 2022

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Place du 1^{er} Régiment de Dragons à LURE – Vendredi 2 décembre 2022 – Inauguration des illuminations de Noël de la Ville de LURE – Association « Unis pour LURE »

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Association « UNIS POUR LURE », représenté par son Président, Monsieur Thibaud GRECARD, le domaine public communal, à savoir la Place du 1^{er} Régiment de Dragons le vendredi 2 décembre 2022 de 07h30 à 20h00 à l'occasion de l'inauguration des illuminations de Noël de la Ville de LURE.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

En fin de manifestation, l'Association UNIS POUR LURE est tenue de rendre le domaine public propre de tous détritrus.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Implantation d'un Escape Game sur l'Esplanade Charles de Gaulle (superficie d'environ 110 m²) du vendredi 2 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 – Monsieur Christophe HENRIET – Tout Public TV – 13 Boulevard de la République 92250 GARENNE COLOMBES

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Christophe HENRIET – Tout Public TV – 13 Boulevard de la République 92250 GARENNE COLOMBES, le domaine public communal, à savoir une superficie d'environ 110m² sur l'Esplanade Charles de Gaulle du vendredi 2 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023, et ce, afin d'y implanter un espace Escape Game. L'Espace dédié à cette animation a été définie lors d'un rendez-vous sur place avec les Services Techniques Municipaux.

L'accès à l'électricité se fait via une borne dont le compteur sera relevé à l'arrivée et au départ de l'occupant. Les Services Techniques de la Ville de LURE installeront une signalisation règlementaire, 48h00 avant la manifestation.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Monsieur Christophe HENRIET est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Monsieur Christophe HENRIET est tenu de rendre le domaine public propre de tous détritrus pendant la durée de l'occupation.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un chapiteau devant le Club House des JSL au stade Georges PEQUEGNOT – Samedi 3 décembre 2022 de 13h00 à 22h00 – Téléthon – Jeunesses Sportives Luronnes

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition du Club JSL, représenté par son Directeur Technique, Monsieur Fabien BOUDARENE, le domaine public communal, à savoir l'installation d'un chapiteau devant le Club House des JSL au stade Georges PEQUEGNOT, le samedi 3 décembre 2022 de 13h à 22h, et ce, à l'occasion du Téléthon.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le club JSL est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Le Club JSL est tenu de rendre le domaine public propre de tous détritrus à l'issue de la journée.

DÉCISION EN DATE 28 NOVEMBRE 2022

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation de chalets et vitabris sur la Place Anatole à LURE – Dimanche 11 décembre 2022 – Marché de Noël – Conseil Citoyen

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition du Conseil Citoyen de LURE, représenté par sa Présidente, Madame Hasna NAJID, le domaine public communal, à savoir la Place Anatole à LURE afin d'y installer des chalets et des vit abris à l'occasion d'un marché de Noël le dimanche 11 décembre 2022.

Ces chalets et vit abris sont sous la responsabilité du Conseil Citoyen de LURE, de jour comme de nuit, tout au long de la manifestation. Ces chalets seront installés par les Services Techniques de la Ville de LURE le vendredi 9 décembre 2022 et enlevés le lundi 12 décembre 2022.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le Conseil Citoyen de LURE est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

En cas d'installation de matériel de cuisson, une protection au sol sera nécessaire à l'endroit réservé au matériel de cuisson. Tous les résidus des appareils de cuisson ne devront pas être déversés dans les grilles d'assainissement, les massifs etc... Tout dépôt constaté par les services compétents sera réprimé.

En fin de manifestation, le Conseil Citoyen devra rendre le domaine public propre de tous détritrus.

Toute infraction au présent arrêté qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

DÉCISION EN DATE 30 NOVEMBRE 2022

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d’un stand sur 2 places de stationnement devant le 12 rue de la Gare à LURE – Mardi 6 décembre 2022 – Saint Nicolas – Lady Success – Mesdames Prércillia LAHSSEN et Annie CHIPEAUX

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Lady Success, Mesdames Prércillia LAHSSEN et Annie CHIPEAUX – 12 rue de la Gare à LURE, le domaine public communal, à savoir 2 places de stationnement pour y installer un stand devant le 12 rue de la Gare à LURE le Mardi 6 décembre 2022 et ce, afin d’organiser la fête de la Saint-Nicolas.

Une signalisation réglementaire sera installée par les Services Techniques de la Ville de LURE, 48h00 avant l’occupation.

Une partie du trottoir doit rester libre à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Les gérantes de Lady Success sont tenues pour seules et entières responsables de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Les gérantes de Lady Success sont tenues de rendre le domaine public propre de tous détritrus à l’issue de l’occupation.

DÉCISION EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Parvis de l’école maternelle de la Halle – Vendredi 9 décembre 2022 de 16h30 à 19h00 – Animation pédagogique de Noël – Madame Maryline FRERE – Association Les Petits Loups

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l’Association Les Petits Loups, le parvis de l’école Maternelle de la Halle, 2 Place de la Libération à LURE, le vendredi 9 décembre 2022, et ce, afin d’organiser une animation pédagogique de Noël.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. L’Association Les Petits Loups est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

L’Association Les Petits Loups est tenue de rendre le domaine public propre de tous détritrus à l’issue de l’occupation.

DÉCISION EN DATE DU 13 JANVIER 2023

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d’un abri à containers (ordures ménagères et tri) devant les 6 et 8 rue Boileau 70200 LURE – HABITAT 70 – 26 rue Fleurier 70000 VESOUL

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition du bailleur social HABITAT 70 représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier ROSAT, 26 rue Fleurier 70000 VESOUL, le domaine public de la Commune, à savoir deux places de stationnement devant les 6-8 rue Boileau 70200 LURE, pour installer un abri à containers (ordures ménagères et tri).

Cette installation est inaliénable, précaire et révoicable.

Cette occupation étant gratuite, il ne saurait être réclamé à la Commune une quelconque indemnité si celle-ci devait mettre un terme à l’occupation du domaine public.

Cette décision annule et remplace tous les autres arrêtés et décisions pris antérieurement sur la mise à disposition gratuite du domaine public de la Commune.

DÉCISION EN DATE DU 16 JANVIER 2023

Objet : Mise à disposition par la ville de la Maison des Associations à l’AMF 70 le 10 mars 2023

La ville met gratuitement à disposition de l’association des Maires de France 70 – AMF70 – la maison des Associations le vendredi 10 mars 2023 de 8h30 à 12h00.

Cette mise à disposition fera l’objet d’une convention qui stipulera la gratuité.

DÉCISIONS EN DATE DU 17 JANVIER 2023

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Installation d'un abri à containers (ordures ménagères et tri) et d'une aire de prélèvement sur le terrain sis 29 rue de Lattre de Tassigny 70200 LURE – HABITAT 70 – 26 rue Fleurier 70000 VESOUL

La Ville de LURE autorise le bailleur social HABITAT 70 représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier ROSAT, 26 rue Fleurier 70000 VESOUL, à installer un abri à containers (ordures ménagères et tri) et une aire de prélèvement d'une dimension de 3,7 m x 5,3 m, sur la parcelle cadastrée AY n° 181 située 29 rue de Lattre de Tassigny 70200 LURE, A TITRE GRATUIT.

Cette installation est inaliénable, précaire et révocable.

Cette occupation étant gratuite, il ne saurait être réclamé à la Commune une quelconque indemnité si celle-ci devait mettre un terme à l'occupation du domaine privé.

Cette décision annule et remplace tous les autres arrêtés et décisions pris antérieurement sur la mise à disposition gratuite du domaine privé de la Commune.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Installation d'un abri à containers (ordures ménagères et tri) sur le terrain sis 3-5 rue des Mésanges 70200 LURE – HABITAT 70 – 26 rue Fleurier 70000 VESOUL

La Ville de LURE autorise le bailleur social HABITAT 70 représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier ROSAT, 26 rue Fleurier 70000 VESOUL, à installer un abri à containers (ordures ménagères et tri) d'une dimension de 3,45 m x 3,57 m, sur la parcelle cadastrée AH n° 566 située 3-5 rue des Mésanges 70200 LURE, A TITRE GRATUIT.

Cette installation est inaliénable, précaire et révocable.

Cette occupation étant gratuite, il ne saurait être réclamé à la Commune une quelconque indemnité si celle-ci devait mettre un terme à l'occupation du domaine privé.

Cette décision annule et remplace tous les autres arrêtés et décisions pris antérieurement sur la mise à disposition gratuite du domaine privé de la Commune.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Installation d'un abri à containers (ordures ménagères et tri) sur le terrain sis 4-10 rue des Fincelles 70200 LURE - HABITAT 70 – 26 rue Fleurier 70000 VESOUL

La Ville de LURE autorise le bailleur social HABITAT 70 représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier ROSAT, 26 rue Fleurier 70000 VESOUL, à installer un abri à containers (ordures ménagères et tri) d'une dimension de 3,45 m x 4,66 m, sur la parcelle cadastrée AH n° 566 située 4-10 rue des Fincelles 70200 LURE, A TITRE GRATUIT.

Cette installation est inaliénable, précaire et révocable.

Cette occupation étant gratuite, il ne saurait être réclamé à la Commune une quelconque indemnité si celle-ci devait mettre un terme à l'occupation du domaine privé.

Cette décision annule et remplace tous les autres arrêtés et décisions pris antérieurement sur la mise à disposition gratuite du domaine privé de la Commune.

DÉCISION EN DATE DU 18 JANVIER 2023

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Stationnement d'un camion-magasin – Dimanche 12 février 2023 de 8h30 à 12h30 – Outillage de Saint-Étienne SHOPIX

La SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX – Parc des Essarts 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON est autorisée à stationner GRATUITEMENT avec un camion-magasin sur l'Esplanade Charles De Gaulle 70200 LURE le DIMANCHE 12 FEVRIER 2023 de 8h30 à 18h30 pour lui permettre d'effectuer la vente et la livraison d'outillage. Cette décision annule et remplace l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public n°01/POL/2023 pris en date du 12 décembre 2022.

A la fin de la vente, la SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX devra rendre le domaine public propre de tous autres matériaux, détritrus. Le stationnement du camion ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts etc). A défaut, la SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de la SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX.

DÉCISION EN DATE DU 26 JANVIER 2023

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement en face de la salle Merlin sur le parking de la cour centre Jeanne Schlotterer à LURE – Jeudi 9 février 2023 – Dépistage pour la rétinopathie diabétique – Association Régionale de la Rétinopathie Diabétique en Franche-Comté

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Association Régionale de la Rétinopathie Diabétique en Franche-Comté représentée par sa secrétaire, Madame Lucie LE KHANH, deux places de stationnement en face de la salle Merlin sur le parking de la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE, le jeudi 9 février 2023, et ce, afin de stationner des véhicules pour effectuer un dépistage.

Des panneaux réglementaires seront installés par les Services Techniques de la Ville de LURE, le mardi 7 février 2023.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

DÉCISION EN DATE DU 1^{er} FÉVRIER 2023

Objet : Mise à disposition par la ville de la maison des Associations à la Mutuelle communale le 10 mars 2023

La ville met gratuitement à disposition de la Mutuelle Communale, la maison des Associations le vendredi 10 mars 2023 de 13h45 à 17h00.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention qui stipulera la gratuité.

DÉCISION EN DATE DU 10 FÉVRIER 2023

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Stationnement d'un camion-magasin – Dimanche 18 juin 2023 de 8h30 à 18h30 – Outillage Saint-Étienne SHOPIX

La SAS OUTILLAGE SAINT-ETIENNE SHOPIX – Parc des Essarts 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON est autorisée à stationner GRATUITEMENT avec un camion-magasin sur l'Esplanade Charles De Gaulle 70200 LURE le DIMANCHE 8 JUIN 2023 de 8h30 à 18h30 pour lui permettre d'effectuer la vente et la livraison d'outillage.

A la fin de la vente, la SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX devra rendre le domaine public propre de tous autres matériaux, détritrus. Le stationnement du camion ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts etc). A défaut, la SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de la SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. La SAS OUTILLAGE SAINT-ÉTIENNE SHOPIX est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 13 FÉVRIER 2023

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle (partie comprise entre la rue des Jardins et le n° 11 Esplanade Charles de Gaulle) et la cour du centre Jeanne Schlotterer à LURE – Vendredi 7 avril 2023 de 8h30 à 13h00 – « Rallye piétons » organisé par l'association Prévention MAIF

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'Association Prévention MAIF, représentée par Madame Martine BILLE, l'Esplanade Charles de Gaulle (partie comprise entre la rue des Jardins et le n°11 Esplanade Charles de Gaulle) ainsi que la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE, et ce afin d'organiser un « Rallye Piétons » le Vendredi 7 avril 2023 de 8h30 à 13h00.

Une signalisation réglementaire et des barrières de sécurité de type Vauban seront mises en place par les Services Techniques de la Ville de LURE à partir du mardi 4 avril 2023 à 14h00 (à la suite du marché hebdomadaire) sur l'Esplanade Charles de Gaulle et dans la cour du Centre Jeanne Schlotterer.

La circulation et le stationnement des véhicules de toutes natures à l'exception des bus de l'Association Prévention MAIF, des véhicules des forces de l'ordre, de secours, des Services Techniques Municipaux et des accompagnateurs MAIF seront INTERDITS dans les zones précitées le vendredi 7 avril 2023 de 8h30 à 13h00.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. L'Association Prévention MAIF est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 14 FÉVRIER 2023

Objet : Mise à disposition par la ville de la maison des Associations à l'association Tutélaire 70 le 4 juin 2023

La ville met gratuitement à disposition à l'association Tutélaire 70, la maison des Associations le mardi 6 juin 2023 de 13h00 à 17h00.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention qui stipulera la gratuité.

1.4. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU SERVICE DES SPORTS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CRÉE, à compter du 1^{er} septembre 2023, un emploi permanent** au grade d'adjoint technique afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service des sports, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annuel de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

1.5. ADHÉSION A LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADHERE** à la Médiation Préalable Obligatoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

1.6. LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2022

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la liste ci-dessous concernant les marchés conclus en 2022 :

MARCHÉS 2022

BUDGET GÉNÉRAL

Opération	Montant HTVA	Date	Titulaire	Adresse
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
Marchés de travaux				
Installation de 4 chaudières à l'école Primaire Pologne	51 000,00 €	11/07/2022	DAVAL Jean-Marie	ZAC DE LA SALINE 70200 LURE
Nettoisement de voirie, espaces publics et espaces verts	46 708,00 €	15/04/2022	CHANTIER ENVIRONNEMENT	90 Av de la République 70200 LURE
Stores extérieurs Groupe Scolaire Jean-Macé	37 822,91 €	11/07/2022	MS CONTOISE	2 Rue André Maginot 70000 VESOUL
Marchés de services				
Frais études chemin communal du Mont Latru	31 890,00 €	02/06/2022	ECA Bureau d'études	25 Rue René Dumont 70200 LURE
Marchés de fournitures				
Mobilier urbain Centre-Ville	55 330,00 €	02/08/2023	Concept Urbain	Allée de la Fosse Neuve 37210 PARCAY MELAY
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.				
Marchés de travaux				
Travaux de voirie 2022-2023-2024	Mini 30 000,00 € Maxi 300 000,00 €	27/06/2022	ROGER MARTIN	ZA Champ au Roi 70000 VAIVRE ET MONTOILLE

1.7. RÉALISATION « TRAVAUX GYMNASSE TRAHIN » : BILAN FINANCIER DE L'OPÉRATION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le bilan financier de l'opération tel qu'il figure ci-dessous :

	Délibération du 22 juin 2020		Correction et compléments le 28.09.2020	Réalisation / Bilan de l'opération	
Dépenses € HT	291 856.00		237 950.72	246 310.45	
sol	68 000 € HT	Phase 1 en 2020	64 943.58		Courvoisier, JMS, CCPA, ...
Sas entrée	65 000 € HT		14 205.14		
Matériels acoustiques	32 000 € HT		31 946		
Baies vitrées	126 856 € HT	Phase 2 en 2021	126 856		
Recettes		Notifications			
Conseil Départemental aide aux équipements sportifs	25 % soit 72 964 €	Délibération 19.10.2020		61 514	132 899,22 €
Etat (DETR)	30 % soit 87 556.80 €	Arrêté n° 20-498 30 %		71 385.22	
Autofinancement	45 % soit 131 335.20 €			113 411.23 € HT	
					soit 46.04 % hors ingénierie interne

1.8. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2023 telles que présentées ci-dessous :

Ce rapport d'Orientations Budgétaires a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal du 6 mars 2023 et de présenter aux luronnnes et aux lurons les enjeux budgétaires et de politiques publiques de la collectivité pour l'année 2023.

I – Les principaux éléments de contexte

A) Un environnement macro-économique bouleversé par la guerre en Ukraine et l'inflation

Dans de nombreuses économies, l'inflation atteint un pic inédit depuis les années 70/80. Les perspectives économiques mondiales s'assombrissent. Les institutions internationales (FMI, OCDE) et les organismes de conjoncture anticipent une stagnation du PIB dans la zone euro, voire une récession. De fortes incertitudes entourent ces perspectives. Face à cette inflation brutale, les principales banques centrales ont engagé un relèvement de leurs taux directeurs dans des proportions inédites. Cette hausse des taux a mis fin à la période sans précédent de taux négatifs, qui ont marqué les cinq dernières années.

B) Les perspectives des finances publiques

La prévision de croissance retenue par l'État dans la loi de finances est estimée à 1 % pour 2023, après 2.7 % en 2022. L'inflation a atteint 5.9 % en 2022 en moyenne annuelle et devrait redescendre à 4.2 % en 2023.

La loi de finances prévoit plusieurs dispositions qui auront un impact sur les recettes communales et des mesures de soutien pour faire face à la hausse des dépenses d'énergie, qui sont encore très incertaines :

- Revalorisation automatique des bases de la taxe foncière fixée à + 7.1 % en 2023. Cette décision nationale devrait majorer de 184.000 euros environ nos recettes fiscales cette année ;
- Abondement de 320 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Pour la première fois depuis 2011, la loi de finances 2023 revalorise la DGF du bloc communal à hauteur de 320 millions d'euros, incluant un coup de pouce de 110 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;
- « Filet de sécurité » pour couvrir, sur certaines conditions, une partie des augmentations des dépenses d'énergie. Il s'agit d'une dotation exceptionnelle que percevront certaines collectivités en 2023 ;
- « Amortisseur électricité » qui prendra en charge la moitié des surcoûts d'électricité au-delà d'un prix de référence. La ristourne éventuelle sera directement appliquée par les fournisseurs sur déclaration de la collectivité.

II – La situation financière de la ville de LURE

En dépit du choc énergétique et de la poursuite de l'érosion de la DGF versée par l'État à notre collectivité, l'exercice 2022 peut être qualifié d'année de consolidation des finances communales.

A) Des dépenses de fonctionnement stabilisées

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement €	6.716.188	7.067.749	6.945.875	6.983.065	7.052.227
Dont : dépenses de personnel (Chapitre 012) €	4.034.635	4.236.946	4.263.276	4.206.599	4.117.790

Tendanciellement, les dépenses de fonctionnement apparaissent remarquablement stables. En 2022, la croissance des dépenses énergie-électricité (+ 170.000 euros) a été, en partie, compensée par l'excellente maîtrise des dépenses de personnel.

Le plan de sobriété adopté cet automne par la municipalité a aussi permis de contenir le choc énergétique provoqué par la guerre en Ukraine.

B) Des recettes de fonctionnement en légère progression

Ainsi, nos produits réels de fonctionnement sont passés de 8.394.313,24 euros à 8.514.865,29 euros en 2022 tandis que la DGF poursuivait son inexorable érosion.

	2018	2019	2020	2021	2022
DGF (toutes fractions confondues) €	1.604.986	1.591.325	1.595.988	1.576.280	1.570.151

Rappelons, en outre, que la ville de LURE subit structurellement une véritable spoliation liée au calcul non révisé des bases de la DGF. A titre d'exemple, pour les cinq premiers mois de l'année 2023, la collectivité luronne percevra un acompte de 420.255 euros quand les communes, moins densément peuplées, de GRAY et de LUXEUIL-LES-BAINS recevront respectivement 492.540 euros et 503.390 euros.

En dépit de cette injustice subie, notre cité a « tiré son épingle du jeu » en 2022 grâce, notamment, au dynamisme des droits de mutation à titre onéreux (frais de notaire) et au retour dans le giron bénéficiaire du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), mécanisme centralisé de redistribution horizontale entre territoires.

C) Des capacités d'autofinancement rétablies

	2018	2019	2020	2021	2022
Épargne brute €	1.223.166	854.241	985.263	1.411.248	1.462.638
Épargne nette €	475.960	47.144	121.970	535.919	481.478

Depuis le début de ce mandat municipal, la trajectoire de notre épargne est plutôt ascendante. Les résultats 2022 constituent des indicateurs de la capacité de notre collectivité à couvrir le remboursement des emprunts existants (épargne brute) et à investir (épargne nette).

D) Des niveaux d'endettement maîtrisés

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours total de la dette communale €	7.348.552	8.012.330	7.149.037	7.273.680	7.292.520
Dette par habitant €	851	929	833	874	876

L'endettement de la collectivité se situe à une hauteur raisonnable et notre dette par habitant est peu éloignée de la moyenne nationale des petites villes de France (source : « Regard financier sur les petites villes » - APVF et Banque Postale – Décembre 2022).

Rappelons que la ville de LURE a emprunté 2 fois 1 million d'euros (en 2021 puis en 2022) après le dernier renouvellement des assemblées municipales.

III – Éléments de stratégie financière

La construction du budget primitif 2023 s'inscrit dans un plan de deuxième partie de mandat et dans la continuité de choix pluriannuels bien affirmés.

A) Recréer des activités et des emplois pour demain

Face au tassement démographique multifactoriel que nous subissons, il convient d'abord d'inverser la courbe de l'érosion structurelle des services publics à LURE. En obtenant, ces derniers mois, des décisions positives d'implantation d'un Centre Éducatif Fermé (Ministère de la Justice) et d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (Ministère de la Santé/Conseil Départemental), la ville de LURE accueillera 80 nouveaux emplois d'ici la fin de ce mandat municipal.

Elle peut, dès lors, envisager des projets d'habitat à proximité du centre-ville. En dépit de ces annonces prometteuses, les collectivités du bloc communal savent que le renforcement de l'attractivité territoriale implique un faisceau d'actions (image, santé, mobilité, ...), qui ne relève pas du seul échelon local.

B) Assurer le respect des équilibres fondamentaux

La confirmation en 2023 de nos bons résultats de gestion récents passe fondamentalement par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité. De notre capacité, notamment, à résister à la crise énergétique dans la durée, dépendra le scénario de la 2^{ème} partie de ce mandat municipal.

Afin de préserver une situation satisfaisante mais instable, la prudence budgétaire s'impose. Elle se traduira donc en 2023 par :

- La stabilité des taux des taxes foncières ;
- Le maintien de l'enveloppe des subventions associatives à 200.000 euros ;
- Le recours modéré à l'emprunt, plafonné à 1.000.000 euros.

En contrepartie des efforts quotidiens de rigueur demandés au personnel municipal, dans un contexte de forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages, le budget primitif 2023 inclura la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurants et de la participation à la mutuelle santé des agents (coût total pour la ville et le CCAS : + 18.576 €), à partir du 1^{er} mai prochain.

C) Afficher des priorités lisibles en 2023

La redynamisation du centre-ville restera notre tête du chapitre. Après avoir montré la voie à suivre pour recréer des flux avec l'animation « la ville voit la vie en rose » (pour laquelle notre collectivité est nominée à un prix national le 3 avril 2023 à PARIS) et amorcé la transformation du mobilier urbain, tout en affirmant les usages partagés des voies commerçantes centrales (coexistence véhicules motorisés et vélos) par une signalétique verticale incitative, nous prolongerons ces orientations dans les prochains mois.

Ainsi, un architecte paysagiste nous proposera de transformer nos massifs végétaux et de nouveaux candélabres, plus esthétiques, seront érigés. Un bouquet d'animations commerciales, offert à la fois par l'UCL et la ville de LURE, mobilisera un volume significatif de crédits de fonctionnement. L'extension de la zone 30 à tout le centre-ville fera l'objet d'une consultation citoyenne décisionnelle cet automne.

Le choix du maître d'œuvre pour réussir un aménagement exemplaire de l'îlot Saint Martin sera bientôt opéré tandis que le lancement de l'étude « entrée ouest » (de l'ex maison d'arrêt au futur Centre Éducatif Fermé) deviendra effectif en liaison avec la DDT 70 et l'ANCT (services compétents de l'État). Enfin, la CCPL prendra la main pour déterminer l'avenir des espaces publics aux abords de la gare SNCF.

La transition écologique s'impose également comme boussole de l'action publique municipale alors que les dérèglements climatiques déstabilisent déjà notre qualité de vie. A son échelle, la ville de LURE veut contribuer à relever le défi climatique en limitant l'artificialisation des sols, en réduisant ses consommations énergétiques, en végétalisant des lieux communaux et en favorisant les mobilités douces. Ces principes constitueront les critères de sélection de nombre de nos investissements en 2023 et au-delà.

La maquette de la section d'investissement traduira donc cette année les deux priorités énoncées ci-dessus sans omettre un certain nombre d'engagements ou d'obligations de la collectivité. Ainsi, la dénonciation de la convention « ZAC des Prés la Côte » avec SÉDIA, la sécurisation du chemin et des ponts du Mont Latru, l'achèvement du gymnase Alice MILLIAT, les aménagements qualitatifs de centre-ville, la réalisation du pôle équestre et bien d'autres opérations de moindre envergure nous conduiront à inscrire 2.5 millions d'euros de crédits nouveaux (hors « Restes à Réaliser ») maximum dans la section d'investissement du Budget Primitif 2023.

D) Actualiser le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) de la commune

Ce PPI est fondé sur la mobilisation de 6 millions d'euros, par recours à l'emprunt bancaire, tout au long du mandat afin de pouvoir simultanément honorer les promesses de la campagne électorale de 2020 (3^{ème} gymnase, école maternelle de la Pologne...) et maintenir l'encours global de la dette municipale (de nouvelles extinctions d'emprunts sont prévues en 2024 et 2025). Ce tableau de marche, sans être remis en cause, a été perturbé par la crise sanitaire, la reprise de l'inflation et l'incertitude relative à l'obtention de certaines subventions.

A ce jour, la programmation indicative des principaux investissements municipaux peut être actualisée selon le tableau ci-après :

2023	Achèvement du gymnase Alice MILLIAT Sortie de la convention « Prés la Côte » avec SÉDIA Étude de maîtrise d'œuvre Ilôt Saint Martin Réexamen du projet école maternelle de la Pologne Début des travaux au Mont Latru
2024	École maternelle de la Pologne (travaux) Fin des travaux au Mont Latru Espace de l'échiquier au Mortard Aménagement de l'Ilôt Saint Martin Acquisition du site de l'ex-maison d'arrêt
2025	Voirie rue Saint Quentin Réhabilitation fonctionnelle du petit terrain synthétique du Mortard (achèvement) Démolition de la cité administrative Isolation de bâtiments scolaires
2026 et au-delà	Requalification de la tranchée verte École primaire de la Pologne Voirie rue François PERNEL Isolation des bâtiments communaux (suite) Rénovation de la pelouse du terrain PEQUEGNOT ...

La mise en service du gymnase Alice MILLIAT constituera le principal temps fort de la vie municipale luronne. L'inauguration du nouvel équipement sportif au second semestre de l'année 2023 sera largement ouverte à la population et organisée avec tout l'éclat qu'elle mérite.

1.9. FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE POUR 2023

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **RECONDUIT** en 2023 les taux comme suit :
 - Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **47,91 %** (23,43 % + 24,48 %)
 - Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **60,46 %**
 - Pour la Taxe d'Habitation : **11,60 %** applicable sur les logements vacants et les résidences secondaires (taux existant avant la réforme fiscale supprimant ce prélèvement).

1.10. BUDGET BOIS ET FORET – FORET COMMUNALE – PROGRAMME DES TRAVAUX A EFFECTUER – ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le programme annuel de travaux à exécuter en forêt communale au cours de l'année 2023, tel qu'il est proposé en pièce jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Délégué à signer la convention et si nécessaire, le marché ainsi que tout éventuel document ou avenant à venir.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE L'ÉCHIQUIER – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Laurent MONNAIN, Adjoint au Maire

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la DETR à hauteur de 40 % du coût total HT soit 80.000,00 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. CARRIERES ÉQUESTRES – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **DIT** que la priorité sera donnée aux élèves du collège Albert JACQUARD pour l'accès à cet équipement sportif.
- **APPROUVE** le recours au cabinet de Maîtrise d'œuvre BELLONCLE.

3.2. PROGRAMME CENTRE-VILLE : CANDÉLABRES ET MASSIFS VÉGÉTAUX

Rapporteur : Madame Virginie LUTHRINGER, Adjointe au Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - **Lancer** une étude d'urbanisme paysager pour repenser les massifs comme décrit ci-avant ;
 - **Inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 dans la limite de 150.000 euros.

3.3. RÉSIDENCE DESPINETTE – CESSION A NÉOLIA – SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder :
 - une servitude de passage par tous moyens tant sur sol qu'en tréfonds pour tous réseaux de la parcelle section AL numéro 485 pour accéder à la parcelle AL 484 vendue ;
 - ainsi qu'une servitude de stationnement sur la même parcelle AL 485 au profit des occupants ou tout visiteur de la parcelle AL 484.

3.4. ADHÉSION CONVENTION SPA DES VOSGES SAÛNOISES

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à
 - **Signer** la convention avec la SPA des Vosges Saônoises.
 - **Signer** toutes pièces relatives à ce dossier.

3.5. ILOT SAINT MARTIN

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à
 - **Lancer** la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.
 - **Réaliser** les demandes de subventions auprès de l'Union Européenne, de l'État, de la Région, du Département et de tout autre organisme pouvant aider au financement de ce projet (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse...).
 - **Signer** tout document relatif à ce projet.

3.6. OUVERTURES DOMINICALES 2023 – MODIFICATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

4. INFORMATIONS

4.1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE - INFORMATION

Rapporteur : Madame Isabelle ARNOULD, Conseillère Municipale,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

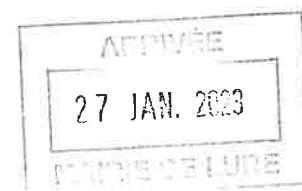
- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de LURE annexé en pièce jointe.

Fait à LURE, le 09 mars 2023 et affiché le 10 mars 2023

Le Maire



Éric HOULLEY



Agence territoriale
Nord Franche-Comté
Service Appui Travaux
2, Rue Saint-Saëns – CS 37006
25217 Montbéliard Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE - B.P. 167
70204 LURE CEDEX

Affaire suivie par : J.-C. LACROIX
Tél : 06.23.05.47.85
Mél : jean-christophe.lacroix@onf.fr

Montbéliard, le 10 janvier 2023

N. Réf :

Objet : Programme de travaux 2023 en forêt communale

V. Réf :

original : N. FERNANDES
copie : P. GAZZI

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la gestion durable de votre forêt communale, je vous prie de trouver ci-joint le **programme d'actions** ainsi que le **devis** proposé par notre établissement pour l'exécution des travaux prévus dans votre forêt en 2023.

J'attire votre attention sur le fait que **notre proposition porte sur un service "clé en main" incluant l'équivalent d'une mission d'assistance technique à donneur d'ordres**, puisque notre organisation interne prévoit :

- 1 - la définition et la rédaction des prescriptions techniques, ainsi que la réalisation des démarches réglementaires éventuellement nécessaires (par exemple : DICT, arrêté de circulation, etc.) ;
- 2 - la mise en chantier de nos équipes d'ouvriers (visite des chantiers, matérialisation des zones d'intervention, consignes techniques et de sécurité) ;
- 3 - le suivi des travaux en cours de réalisation et les réajustements si besoin ;
- 4 - le contrôle qualité des prestations réalisées ;
- 5 - le respect des engagements qualitatifs et quantitatifs de bon achèvement des travaux commandés (essences objectifs, nombre de tiges travaillées, respects des objectifs de l'aménagement et de la biodiversité).

Cette organisation offre toutes les garanties en matière de responsabilité juridique et vous permettra de limiter les risques au regard des réglementations en vigueur (sécurité, environnement, droit social et fiscal), réglementations pleinement maîtrisées et totalement respectées par notre établissement.

Si les termes de ce devis vous agréent, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire signé par vos soins, à l'adresse postale mentionnée en haut du devis, ainsi que par mail aux adresses : sylvie.franck@onf.fr et jean-christophe.lacroix@onf.fr.

Dans tous les cas, **je vous remercie de nous informer par courrier ou par mail de votre position quant aux travaux qui vous ont été proposés dans le cadre du Régime Forestier**. Ces éléments seront renseignés dans le sommier et le bilan économique de votre forêt communale afin de réaliser un suivi sur le long terme de votre patrimoine forestier.

FORÊT COMMUNALE de LURE

<p>Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE NORD FRANCHE-COMTÉ UT 2 LURE 3, rue Parmentier 70201 LURE Tél : 03 84 63 61 17</p>	<p style="text-align: right;">Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE de LURE 2, PLACE DE LA FONT 70200 LURE</p>
--	--

Veillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 30.j	2,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Financement : 01-Autofinancé Localisation : 30.j - Entraxe : [4-5] m	2,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Nettoiement de jeune peuplement Financement : 01-Autofinancé Localisation : 30.j - Nombre de tiges à travailler [2.5] , [par bande de 10 m (parcelle cloisonnée)] - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile]	2,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 28.j	6,06	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Financement : 01-Autofinancé Localisation : 28.j - Entraxe : [4-5] m	6,06	HA		I
<input type="checkbox"/> Nettoiement de jeune peuplement Financement : 01-Autofinancé Localisation : 28.j - Nombre de tiges à travailler [1] , [par bande de 10 m (parcelle cloisonnée)] - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile et pédoncillé hêtre]	6,06	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 31.j	1,09	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Financement : 01-Autofinancé Localisation : 31.j - Entraxe : [4] m	1,09	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Financement : 01-Autofinancé Localisation : 31.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [chêne sessile]	1,09	HA		I



Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

Programme d'actions
pour l'année 2023
PRC23-042031-0003319

FORÊT COMMUNALE de LURE

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
Cocher les actions retenues				
<input type="checkbox"/> Nettoiement de jeune peuplement Financement : 01-Autofinancé Localisation : 25.pa - Nombre de tiges à travailler [1.3] , [par bande de 10 m (parcelle cloisonnée)] - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes sessile et pédonculé, bois blancs]	0,81	HA		I
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation Financement : 01-Autofinancé Localisation : 9.r - Cloisonnements d'exploitation prévus tous les [18] m, à ne pas broyer - Entraxe 4 mètres	1,21	HA		I
<input type="checkbox"/> Plantation : fourniture et mise en place de plants (Réf. : Régénération par plantation : mise en place des plants) Localisation : Parcelle 9.r Sous réserve de disponibilité en plants pour la campagne 2023-2024.	850,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile Financement : 01-Autofinancé Localisation : 9.r - - [Provenance QPE203 - Nord Est Limons et argiles] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur	850,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants Financement : 01-Autofinancé Localisation : 9.r	850,00	PL		I
Sous-total			26 830,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
Financement : 01-Autofinancé				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : RF du Mont Latru et parcelle 30 - Description du travail : [Curage revers d'eau]	7,00	U		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : RF de la Tranchée verte 4 passages sur 2 côtés.	2,35	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : RF du Grand Morveau et du Mont Latru 3 passages sur 2 côtés.	3,63	KM		F
Sous-total			1 920,00 € HT	
Total Investissement	Total Fonctionnement		Total : 28 750,00 € HT	
26 830,00 € HT	1 920,00 € HT			
(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.				

Votre interlocuteur :
 BERNARD MAGAUD
 Tel : 03 84 63 61 17
 Mèl : bernard.magaud@onf.fr
 Tel Portable : 06 32 64 73 53

NF DEC-23-842532-00513725 / 14286

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE de LURE 2, PLACE DE LA FONT 70200 LURE	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE de LURE 2, PLACE DE LA FONT 70200 LURE
--	---

Forêt communale de LURE Objet de la prestation : PROGRAMME ORDINAIRE 2023	Coordonnées Client : SIRET : 21700310200019
--	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES						
□ Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : Parcelle 30.j Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 30.j - Entraxe : [4-5] m Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 3-6 m (Ref : 04-NETD-NML36F) Localisation : 30.j - Nombre de tiges à travailler [2.5] , [par bande de 10 m (parcelle cloisonnée)] - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile]	2,50	HA	1 154,00	10,00	2 885,00	I
□ Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : Parcelle 28.j Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 28.j - Entraxe : [4-5] m Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 6-9 m (Ref : 04-NETD-NML69F) Localisation : 28.j - Nombre de tiges à travailler [1] , [par bande de 10 m (parcelle cloisonnée)] - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile et pédoncullé hêtre]	6,06	HA	1 166,00	10,00	7 065,96	I
□ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-DEGP-DGP00) Localisation : Parcelle 31.j Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 31.j - Entraxe : [4] m Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants (Ref : 04-DEGP-ALR01) Localisation : 31.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [chêne sessile]	1,09	HA	1 086,00	10,00	1 183,74	I

Votre interlocuteur :
BERNARD MAGAUD
TEL : 03 84 63 61 17
Mél : bernard.magaud@onf.fr
Tel Portable : 06 32 64 73 53

N° DEV-23-842532-00513726 / 14280

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
- Entraxe : [5] m Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre : Chêne (semis inférieurs à 80 cm) (Ref : 04-DEGN-APRFC01) Localisation : 21.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes sessile et pédonculé, bois blancs]						
□ Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : Parcelle 25.pa Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 25.pa - Entraxe : [5] m Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 6-9 m (Ref : 04-NETD-NML69F) Localisation : 25.pa - Nombre de tiges à travailler [1.3] , [par bande de 10 m (parcelle cloisonnée)] - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes sessile et pédonculé, bois blancs]	0,81	HA	1 242,00	10,00	1 006,02	I
□ Travaux préalables à la régénération : broyage au broyeur à axe horizontal sur les lignes de plantation de la végétation ligneuse et des rémanents : diamètre max 10 cm (Ref : 04-PRVG-BLO01) Localisation : 9.r - Cloisonnements d'exploitation prévus tous les [18] m, à ne pas broyer - Entraxe 4 mètres	1,21	HA	840,00	10,00	1 016,40	I
□ Plantation : fourniture et mise en place de plants (Ref : 04-PLAN-PLA00 Régénération par plantation : mise en place des plants) Localisation : Parcelle 9.r Sous réserve de disponibilité en plants pour la campagne 2023-2024. Garantie de reprise : 80% Selon les conditions spécifiques aux prestations de plantation forestière annexées au présent devis. Fourniture de plants de chêne sessile (Racines nues) (Ref : 02-FP-CHS-00) Localisation : 9.r -- [Provenance QPE203 - Nord Est Limons et argiles] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur Mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en sol non travaillé avec pose de jalonnement à chaque plant (sauf protection) : plantation en fente (Ref : 04-PLAN-CPN01) Localisation : 9.r	850,00	PL	2,85	10,00	2 422,50	I
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE						
□ Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CNXI-ER100) Localisation : RF du Mont Latru et parcelle 30 - Description du travail : [Curage revers d'eau]	7,00	U	27,00	20,00	189,00	F
□ Entretien du réseau de desserte : entretien des bords de voirie à l'épaveuse (Ref : 04-GVIN-EPA01) Localisation : RF de la Tranchée verte	2,35	KM	340,00	10,00	799,00	F

Garantie de reprise



Pour les opérations de plantations forestières, l'ONF garantit un taux de reprise précisé dans le devis et d'un minimum de 80%, sauf stipulations particulières portées au contrat. Le constat de reprise s'entend de la constatation de la reprise de végétation des plants, et sera établi par type de boisement à partir du 15 septembre suivant la plantation et avant le 31 octobre de la même année.

Si le taux garanti n'est pas atteint, en dehors des exclusions indiquées ci-dessous, l'ONF s'engage à remplacer gratuitement à la saison suivante les manquants constatés, jusqu'à concurrence du taux garanti. Si des services d'entretien s'avèrent nécessaires pendant la période de garantie, pour la viabilité de la plantation, l'ONF en informera le client. En cas de non-réalisation de ces prestations par le client, l'ONF sera dégagé de sa responsabilité contractuelle relative à la garantie de reprise.

La responsabilité de l'ONF n'est pas engagée, notamment pour la garantie de reprise des plants et semis pendant le délai de garantie :



En cas de force majeure, d'effondrement, d'inondations, ravinements, glissements et reptations de neige ou avalanche ayant détruit ou emporté le boisement, incendie imputable aux tiers ou au client lui-même,



Attaques d'animaux prédateurs ou parasite,



Sécheresse caractérisée définie à partir de 2 indices de Météo France (données spatialisées selon la grille SAFRAN au pas de 8 km x 8 km) :

- Standardised Soil Wetness Index (SSWI) sur 3 mois (juin/juillet/août)
- Standardised Precipitation Index (SPI) sur 3 mois (juin/juillet/août)

La sécheresse est caractérisée si la somme de ces deux indices est inférieure à - 2. Ces indices étant payants, l'ONF pourra se charger de leur acquisition auprès de Météo France.

Commune de : LURE

Devis n° : DEC-23-842532-00513726



Communauté de Communes
du Pays de Lure

Rapport annuel d'activités 2021

Conseil Communautaire
du 6 décembre 2022



La loi n°99-586 du 1er juillet 1999 dite « Loi Chevènement », relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, impose au Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser à tous les maires des communes membres un rapport annuel d'activité.

Ce rapport devra faire l'objet « d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus ». Cette présentation est inscrite à l'ordre du jour et dans le compte-rendu du Conseil municipal. Le Président « peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Au-delà de répondre à une obligation législative, ce rapport annuel d'activité se veut aussi le reflet synthétique d'une année de travail menée en commun par les élus et les agents de la communauté de communes.

Il revient ensuite à chacun d'être l'ambassadeur des actions et de la politique conduite par la Communauté de Communes.





Édito

2021 : une année si particulière !

L'année 2021 fait suite à l'année 2020 qui est restée dans nos mémoires comme le moment où a surgit la covid-19 dans nos vies et notre quotidien. 2021 est une année particulière car nous avons tous souhaité reprendre une vie normale tout en restant à l'affût des effets des variations de la courbe des contaminations de l'épidémie.

Toutes nos équipes ont dû faire face à un environnement ambigu : la crainte toujours présente de devoir cesser ses activités tout en organisant la réouverture progressive de tous nos équipements et la mise en œuvre des projets lancés en début de mandat.

Je tiens une nouvelle fois à saluer le rôle de l'ensemble des services publics en remerciant tout particulièrement

les agents de la CCPL. Ces derniers ont œuvré avec professionnalisme et sérieux pendant toute l'année 2021. Ce rapport d'activité en est un bref compte-rendu.

Les instances communautaires se sont réunies très régulièrement (exécutif, bureau, conseil) et les sujets traités étaient variés. Je tiens à saluer le climat toujours très constructif de nos échanges.

Dans la continuité de l'approbation de notre projet de territoire, nous avons adopté collectivement une feuille de route ambitieuse pour le mandat. Nous avons également traduit dans des contrats PACT 2 et CRTE les engagements réciproques pris avec le Conseil Départemental et l'État.



Bonne lecture à tous. Isabelle Arnould

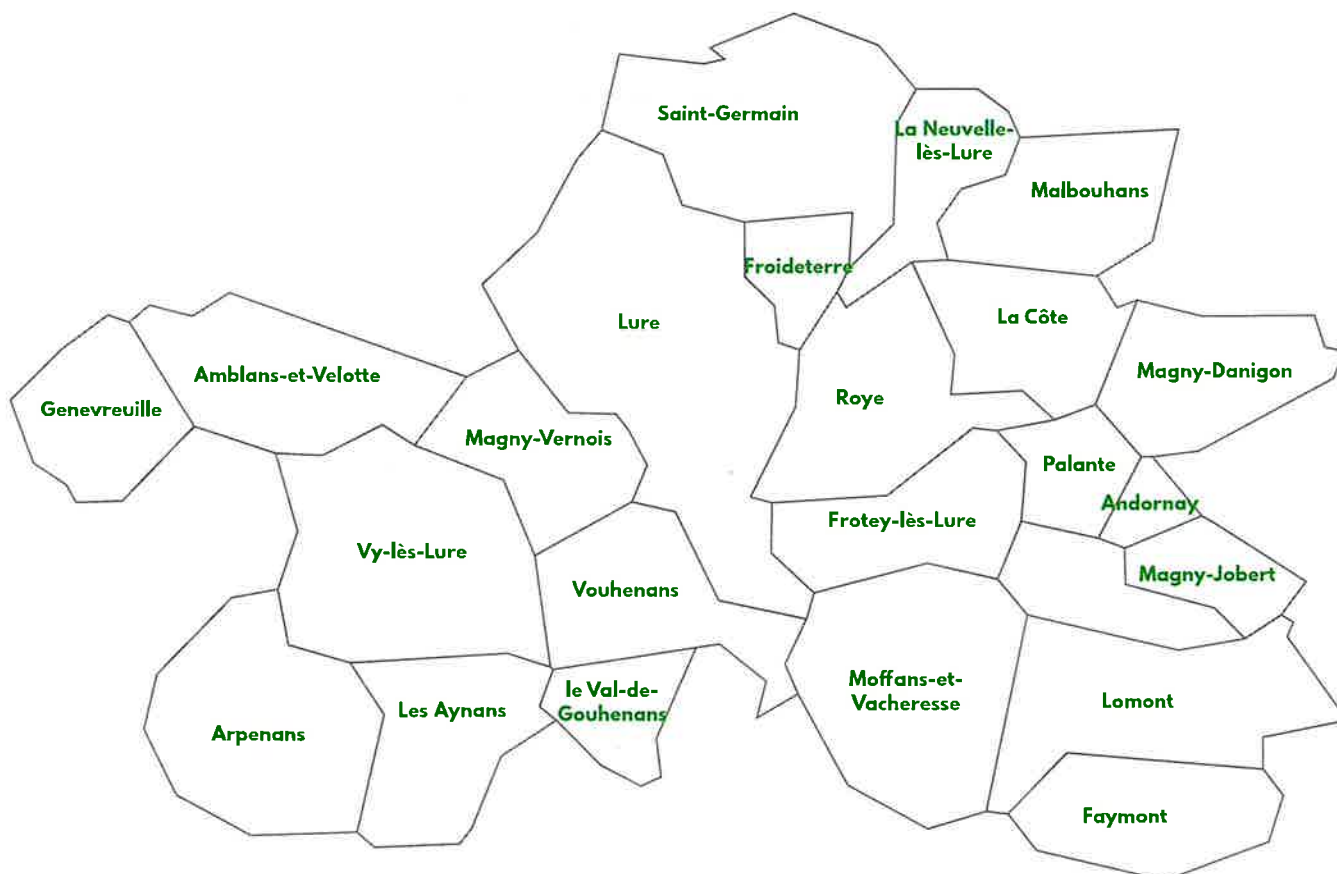
Introduction

Créée le 16 décembre 1998, la Communauté de Communes du Pays de Lure est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de Communes exerce de plein droit, aux lieu et place de ses communes membres, les compétences transférées. Vous pouvez trouver en annexe la liste exhaustive des compétences de la CCPL.

La Communauté de Communes du Pays de Lure regroupe 24 communes et compte 20 035 habitants (données INSEE population totale).

Les communes membres actuelles sont : Amblans et Velotte, Andornay, Arpenans, Faymont, Froideterre, Frotey-lès-Lure, Genevreville, La Côte, La Nouvelle-lès-Lure, Les Aynans, Le Val de Gouhenans, Lomont, Lure, Lyoffans, Magny-Danigon, Magny-Jobert, Magny-Vernois, Malbouhans, Moffans et Vacheresse, Palante, Roye, Saint-Germain, Vouhenans et Vy-lès-Lure.





Pôle Développement du Territoire

Développement économique et emploi

► Événements marquants de 2021 :

- Mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier aux petites entreprises, en partenariat avec la Région : le Pacte Régional des Territoires. Il comprend :
 - le Fonds Régional des Territoires (FRT), **une aide à l'investissement dénommée FoReT** sur le territoire de la CCPL,
 - le Fonds régional d'Aide aux Loyers (FAL), **une aide en fonctionnement nommée OPALÉ** sur le territoire de la CCPL.
- Une reprise des animations économiques avec l'organisation d'un **Apéro business** en partenariat avec la CCI,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Proposer des terrains adaptés et commercialiser les espaces disponibles,
- AREMIS : participer au projet du parc photovoltaïque.

► Chiffres clés :

- Pour le FRT, la CCPL a participé à hauteur de 219 722 €
- Pour le FAL, la CCPL a participé à hauteur de 7 000 €

Urbanisme, logement et mobilités

► Événements marquants de 2021 :

- Mise en place de la **dématérialisation du traitement des DIA** (*Demande d'Intention d'Aliéner*)
- Logement : poursuite des **politiques en faveur de la rénovation**
- Modification simplifiée du PLUI
- Gestion active du foncier



Pôle Enfance

Relais Petite Enfance (RPE)

Après une année d'isolement professionnel engendré par la crise sanitaire, il est constaté :

- un retour des assistants maternels sur les **temps d'accueil d'éveil** (éveil corporel, musical, artistique, ludique)
- un souhait très marqué de reprise des temps **d'analyse de la pratique** avec la psychologue
- une prépondérance des appels téléphoniques et de mails, aux rendez-vous physiques, les usagers étant encore réticents au présentiel face au virus de la COVID

► **Chiffres clés :**

- 45 séances dont 20 séances d'éveil musical, 4 d'éveil psychomoteur, 4 d'arts plastiques par une intervenante. Des séances avec jeux et balades ont été favorisées en extérieur (base de la Saline, voie verte, chemin de la Règne, sorties d'été),
- Les Assistants Maternels (AM) du territoire : 146 ont un agrément, 107 ont travaillé, 11 : départ en retraite, 10 ont déclaré un changement de profession,
- Contacts administratifs : 465 sur la législation, contrat de travail + 129 contacts téléphoniques pour le pointage téléphonique
- Fréquentation sur les ateliers d'éveil : 19 AM différentes avec 46 enfants différents

Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP)

Il est constaté un retour progressif des familles suite à la reprise de la fréquentation en juillet 2021.

Des ateliers d'éveil et des pauses parents ont pu être organisés.

Les échanges entre les parents concernent principalement : des interrogations sur la "**bonne éducation**" et les postures à adopter, sur la socialisation de leurs enfants et de la séparation avant l'entrée à l'école ou chez une assistante maternelle/crèche.

Les familles utilisatrices du service apprécient le concept du LAEP qui leur permet de **sortir de chez eux et de pouvoir être avec d'autres parents et enfants**.

Un événement marquant pour 2021 est la création de la page Facebook dédiée au LAEP avec un concours pour lui trouver un nom : "**L'île ô Minots**" a ainsi fait l'unanimité. La volonté étant de rendre plus visible ce service pour toutes les familles du territoire.



► Chiffres clés :

- 172 séances dont 22 en distanciel (le distanciel ne convient pas pour ce service : l seule famille a utilisé ce support)
- 78 familles différentes (dont 41 nouvelles) avec 120 enfants différents ont fréquenté la structure
- 1 spectacle de Thomas Casey en partenariat avec Culture 70 et le centre culturel de la Ville de Lure
- 6 séances d'éveil psychomoteur, 6 séances d'éveil musical, 4 arts plastiques par une intervenante, 1 de "Raconte tapis". À l'instar du RPE, des séances avec jeux et balades ont été favorisées en extérieur (Base de la Saline, voie verte, chemin de la Règne, sorties d'été)

Multi-Accueils

Comme pour les RPE et LAEP, les multi-accueils connaissent une reprise progressive d'un fonctionnement dit "normal".

Des évènements ont marqué les multi-accueils au cours de l'année 2021:

Un beau projet a été mené en partenariat avec Culture 70, le Centre Culturel de la Ville de Lure et l'artiste **Thomas Casey**. Celui-ci a souhaité venir en immersion dans les deux crèches, de comprendre les émotions des enfants afin de pouvoir créer un spectacle pour le très jeune public. Ce fut une réussite et la restitution auprès des enfants a été très appréciée.

La participation de nos deux multi-accueils au **Festival de L'enfance** initié par le Cinéma Intercommunal ainsi qu'au **Mercredi Citoyen** organisé par le pôle enfance pour toutes les structures petite enfance, périscolaire permettant ainsi de consolider les liens et les passerelles entre tous les services.

Un événement marquant concerne davantage le personnel. En effet, après plusieurs rebondissements réglementaires, le conseil d'état a statué sur l'obligation vaccinale des agents intervenant en crèche. Autant cette obligation a été facile à mettre en œuvre dans d'autres services (cinéma, piscine), autant au regard du flou législatif qui a perduré sur cette mesure en crèche, ce fut plus complexe à expliquer et au final à imposer aux agents. Ce fut l'objet de réunions d'informations et d'échanges importants.

L'année s'est écoulée au fil des activités proposées aux enfants, activités basées sur la thématique du jeu et de l'éveil sensoriel à Croque Soleil, et sur la thématique de la nature à Roland Genevois. Des activités ont rythmé l'année également sur les fêtes calendaires et repères pour l'enfant (semaine du goût, semaine orange, anniversaires...).



► **Chiffres clés :**

- Le tarif horaire minimum est dégressif et peut évoluer de 0,44€ pour une famille ayant un enfant à charge, à 0,15€ pour une famille ayant 10 enfants à charge.
- Le tarif maximum peut évoluer de 3,57€ à 1,19€.
- 38 nouvelles inscriptions à la crèche Croque Soleil, soit 3 inscriptions de moins qu'en 2020.
- 14 nouvelles inscriptions à la crèche Roland Genevois, soit 8 de moins qu'en 2020.
- 83 enfants différents sont inscrits au multi-accueil Croque Soleil pour 93 familles.
- 86 enfants différents sont inscrits au multi-accueil Roland Genevois pour 78 familles.
- 8 enfants sont inscrits dans les deux structures en même temps.
- Pour les 2 structures : 169 enfants différents pour 175 familles.

Périscolaire & extrascolaire



► **Les principaux évènements marquants de l'année 2021 :**

Une reprise progressive du fonctionnement classique des accueils périscolaires et extrascolaires avec néanmoins la fermeture des structures extrascolaires pendant les vacances d'avril 2021 (*vacances de printemps*). Un service minimum d'accueil a été mis en place pour les enfants dits prioritaires.

Comme chaque année, le Mercredi Citoyen a été organisé. Il a eu lieu le 23 juin à Roye. Ce fut une organisation singulière et stricte en raison de la pandémie de Covid-19. **Cette journée est venue égayer petits et grands après de nombreux mois de restrictions sanitaires.**

Des nouveaux projets en complément des ateliers sportifs, culturels, ludiques menés quotidiennement

- Participation au Festival de « L'enfance fait son cinéma »
- Développement du projet « Un présent, un sourire »

► **Les chiffres clés de l'accueil périscolaire**

- 115 enfants accueillis en moyenne sur le temps d'accueil du matin (*entre 1 et 16 enfants par centre périscolaire*)
- **500 enfants environ accueillis lors du temps de restauration** (*entre 20 et 90 enfants par centre périscolaire*)
- Plus de 200 enfants accueillis sur le temps d'accueil du soir (*entre 10 et 35 enfants par centre périscolaire*).
- 80 enfants accueillis sur la journée du mercredi (*entre 10 et 40 par centre périscolaire*)

► **Les chiffres clés de l'accueil extrascolaire**

- 87 enfants (en moyenne) accueillis par jour lors des vacances de février
- 110 enfants accueillis par jour lors du mois de juillet
- 43 enfants par jour lors du mois d'août
- 100 enfants accueillis par jour lors des vacances d'automne
- 45 enfants accueillis par jour lors des vacances de Noël



École Départementale de Musique

- ▶ **Les principaux évènements marquants de l'année 2021 :**
 - la reprise des activités "normales", sans confinement
 - la reprise des animations
- ▶ **Chiffres clés sur année scolaire 2021/2022**
 - Nombre d'heures totales de présence de l'EDMT sur le territoire communautaire : 3093 heures, dont
 - Interventions en milieu scolaire : 601 h, **enfants bénéficiaires du territoire : 1138**
 - nombre d'heures enseignement spécialisé : 2492
 - Animation du territoire : audition de Noël et printemps : auditorium, concert de musique ancienne (apéro concert à Vylles-Lure), carte blanche aux pianistes, Fête de la musique à Lure, projet commun classe d'orchestre et harmonie de Lure : soit 56 heures d'animation
 - Participation au festival " L'Enfance fait son cinéma" : un ciné-concert sur des films d'animation mis en musique par les élèves
 - 82 élèves adhérents



Cinéma Espace Méliès

Cette année 2021 est une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture des salles de cinéma pendant 138 jours. Elle est la deuxième moins bonne fréquentation annuelle enregistrée depuis l'ouverture du cinéma il y a 16 ans, après l'année noire de 2020.

Côté films, Les Tuche 4 se détache nettement du top 10 **avec 1400 entrées enregistrées**. Le film qui était attendu par le public pour Noël 2020 est finalement sorti en Noël

2021, après plusieurs reports de sortie.

Enfin, le temps fort de l'année a été **la première édition du festival "L'enfance fait son cinéma" en octobre**. Nous avons accueilli près de 1400 spectateurs sur 10 jours lors de conférences, animations pour les tout-petits, centres périscolaires, ciné-concert...et clôturé en présence de la comédienne réalisatrice Aïssa Maïga, reçue pour son superbe documentaire «Marcher sur l'eau».

- ▶ **Chiffres clés :**
 - 20 445 entrées payantes
 - 145 films diffusés
- 864 séances
- Tarif moyen par billet : 5,33€



Tourisme / Loisirs / Santé

Santé



Le Pôle de Santé du Pays de Lure est constitué par :

- des professionnels qui exercent en tant que libéraux au sein de la Maison de Santé du Soleil d'Or, labellisée par l'ARS
- des professionnels qui exercent en tant que salariés du Centre de Santé du Pays de Lure (CSPL), structure historiquement composée de l'hôpital (GH 70) et de la CCPL.

La gestion du CSPL a été déléguée à Eliad en fin d'année 2020.

Parallèlement, la CCPL continue sa recherche de professionnels de santé. Un travail est conduit pour élargir le dispositif d'aide à l'installation de professionnels de santé et au soutien aux étudiants.

► Évènements marquants de 2021 :

- la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays Luron
- trois départs en retraite de professionnels reconnus sur le territoire (les Dr Offroy et Beyer, M Juif).
- l'arrivée d'un jeune Dr (*M Tipirdamaz*) **qui a bénéficié du dispositif de bourse dédiée aux étudiants en médecine**
- **l'élaboration du projet de création d'une Maison Sport Santé**



Tourisme

► Évènements marquants de 2021

- Année particulière ou l'agent L'accueil touristique réalisé en 2021 est comparable à celui de l'année 2019.
- Le face à face est plus important en période haute du fait du déplacement de l'OT sur les manifestations locales ou départementales : Osez Lure, le Tour d'Alsace, la BA 116, vides greniers, Espoir de la butte...
- La visite du vieux Lure et les rendez-vous du terroir (la Grande Pile à St Germain, le puits Arthur à Magny-Danigon) ont été des animations bien

► Chiffres clés :

- Nombre de personnes accueillis à l'accueil OT (sur le site de la base ou sur des stands) : 915 contre 752 en 2021
- Augmentation du nombre d'abonnés page Facebook : 1 509 en 2019 contre 2 600 en 2021.

fréquentées.

- La voie verte connaît une très belle fréquentation. Il y a enfin une forte demande pour les circuits de randonnées et pour des randonnées à thèmes.
- participation au tour d'Alsace avec une bonne fréquentation du stand et participation à Oser Lure qui a permis de présenter le territoire à de potentiels propriétaires lurons.



Loisirs

► Évènements marquants de 2021

- L'année est marquée par l'après COVID, et un protocole sanitaire strict, des animations sous surveillance et une autorisation préalable systématique des services de l'Etat.
- La base nautique a accueilli : écoles, lycées et collèges, particuliers et associations. Les activités nautiques et terrestres proposées : Canoë, pédalos, stand up paddle, l'éclipse, paddler géant, des séances encadrées, SAE, tir à l'arc, tir à la carabine, VTT, fitness paddle : le tir à l'arc, la SAE, le pédalos sont les activités majeures et sont pratiquées en famille. Les nouveautés

► Chiffres clés :

- Base nautique : 4055 personnes accueillies en 2021
- Programme estival 2021 : budget de fonctionnement maîtrisé à hauteur de 5115 €
- Effectifs sur les animations : 1082 personnes

proposées : slackline, CO public, wexball paddle géant, run archery.

- La météo était défavorable les 15 premiers jours de juillet.
- Le programme estival a commencé plus tard qu'à l'habitude. La base attire toujours plus de monde venant de l'extérieur du territoire (rayon de 30 km).
- Un événement marquant le Mardi 14 septembre 2021: Journée Jeux Olympiques organisée par le lycée Sainte Anne. 200 élèves présents sur la base de loisirs pour participer à une journée d'intégration, de cohésion et de solidarité.



Piscine Nauti'Lure

Après plus d'un an et demi de fermeture partielle, liée à la pandémie, la piscine intercommunale Nauti'Lure a rouvert ses portes le 1er juillet 2021.

La réouverture de l'établissement a nécessité la mise en place de protocoles d'entretien et de désinfection très contraignants. L'application du Pass sanitaire à partir du 15 août 2021 a quelque peu freiné la pratique des activités aquatiques.

Les périodes de fermetures successives ont entraîné un retard considérable dans l'apprentissage de la natation, notamment chez les jeunes enfants.

La mise en place de 5 mini-stages de natation par semaine pendant la période estivale et les petites vacances scolaires avec 2 niveaux d'apprentissage : débutant et perfectionnement ont permis de réduire en grande partie, ce retard.

Un programme de relance, de nouvelles activités... comme la soirée "ZEN", ont favorisé le retour des usagers dans nos bassins à la plus grande joie de tous.

► **Chiffres clés :**

- Recettes 2021 : 108 356 €
- Fréquentation 2021 : 35 461 entrées publiques
- Fréquentation scolaire : 1393 élèves





Pôle technique et environnement

Voirie



Entretien et améliorations ponctuelles de la voirie, 46 chantiers sur le territoire.

► **Opérations d'aménagements :**

- Aménagement de la rue de l'Ognon à Roye
- Réhabilitation de la rue Roger Salengro à Lure lère tranche
- Réhabilitation de l'Ouvrage d'Art du Saulcy à St Germain.

► **Chiffres clés :**

Travaux :

- Nos investissements : 610 000 €
- Entretien, exploitation : 323 000 €
- Fonds de concours alloués aux communes : 95 000 €

Gestion du domaine public :

- 56 permissions de voirie / alignements

Instruction DT/DICT :

- réponses aux DT/ DICT : 98
- 38 déclarations de travaux (représentant environ 150 envois aux gestionnaires)



Numérique



- Financement de Haute Saône Numérique à hauteur de 36 000 €
- Possibilité de raccordement au FTTH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) pour tous les habitants d'une partie des communes de la CCPL d'ici 2025
- Mise en place d'un projet global de transition numérique de l'administration communautaire avec facilitation du télétravail et déploiement de bureaux mobiles.

Eau potable, Assainissement, DECI

Instruction dossiers d'urbanisme :

- Certificats d'Urbanisme : 36
- Permis de construire : 18
- Déclarations préalables : 9
- Permis d'aménager : 8

Instruction DT/DICT :

- réponses aux DT/ DICT : 166
- 66 déclarations de travaux (représentant environ 260 envois aux gestionnaires)

► Opérations Eau Potable :

- renouvellement de la canalisation en fonte grise rue de l'Église à Genevreville
- renforcement réseau impasse du tissage à La Cote
- renouvellement conduite alimentant le réservoir d'Oricourt à Arpenans
- remplacement conduite rue Roger Salengro à Lure

► Chiffres clés

- investissements : 560 000 €
- exploitation : 300 000 €
- interventions exploitation régie : 1 400 heures

► Opérations Assainissement :

- extension réseau et poste de refoulement impasse du tissage à La Cote
- mise en séparatif rue Roger Salengro à Lure
- réparation du collecteur rue des Aynans à Vy-Les-Lure
- réparation du collecteur RD 96 à Lomont
- extension réseau rue Maurice Berthel à Magny-Vernois
- remplacement canalisation intersection rue des Marcelles / rue du Varet à Roye

► Chiffres clés

- investissements : 355 000 €
- exploitation : 370 000 €
- interventions exploitation régie : 500 heures

► Opérations DECI :

- contrôles : 219 points incendie
- réfection, renouvellement points incendie : 11
- nouvelles installations : 3
- interventions exploitation régie : 190 heures



Déchets

- Mise en place d'une nouvelle trame de facture : simplification et clarification des éléments
- Fin de collecte des Encombrants
- Nouveauté en communication : "Je suis formidable", stickers "emballages et papiers", "mardi jeux tri", écrans dynamiques, calendriers de collecte

► **Chiffres clés :**

- 3 Visites du centre de TRI : très peu de visites possibles liées au COVID
- Évolution et augmentation des tonnages de déchets :

Categorie	Tonnes CCPL 2020	Tonnes CCPL 2021
Ordures ménagères résiduelles	2 563,8	2 623,8
Recyclables hors-verre (PAV papier et bacs jaunes)	1424,48	1477,95
Verre	813,79	842,26



Pôle Ressources

Finances

► Évènements marquants de 2020

Au 1er septembre 2021, la CCPL a été rattachée au Service de Gestion Comptable (SGC) de Luxeuil-les-Bains.

Le service Finances a dû s'adapter à un calendrier strict afin d'assurer les opérations de transfert entre la trésorerie de Lure et le SGC de Luxeuil-les-Bains.

La prospective sur la durée du mandat nous permet d'anticiper les difficultés (COVID-19, mesures de réduction du déficit de l'Etat, ...) et de reconduire certains projets afin de garder une santé financière propice aux investissements futurs.

► Chiffres clés :

- 2 emprunts (*pôle de santé et travaux budget eau*)
- 6 budgets gérés par la CCPL
- 6 389 écritures comptables
- les éléments du CA :

CA 2021		Budget Principal	OM	Cinéma	Zones	Eau	Assainissement
Investissement	Dépenses	2 724 407,90 €	124 294,65 €	343 314,04 €	3 470,00 €	1 159 366,60 €	1 248 745,26 €
	Recettes	2 566 670,37 €	329 399,44 €	31 966,92 €	165 947,48 €	825 913,23 €	825 397,47 €
Fonctionnement	Dépenses	9 732 926,09 €	1 897 350,98 €	755 135,11 €	110 263,91 €	421 705,34 €	657 228,93 €
	Recettes	18 096 669,09 €	2 990 896,93 €	351 235,60 €	92 298,20 €	939 058,85 €	1 749 161,62 €

CA 2021		TOTAL
Investissement	Dépenses	5 603 598,45 €
	Recettes	4 745 294,91 €
Fonctionnement	Dépenses	13 574 610,36 €
	Recettes	24 219 320,29 €

► L'évolution de la fiscalité et des dotations

	2020	2021	Évolution
Produit des taxes directes	5 394 820 €	2 534 731 €	-53,02%
Part de TVA (compensation TH)	0 €	2 298 857 €	-
Taxe additionnelle au foncier non bâti	30 409 €	30 328 €	- 0,27%
Rôles supplémentaires	168 859 €	56 478 €	-66,55%
Taxe GEMAPI	141 546 €	126 907 €	- 10,34%
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE	1 177 884 €	1 098 058 €	- 6,78%
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM	456 967 €	407 435 €	- 10,84%
FPIC	274 357 €	133 809 €	-51,23%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER	91 228 €	91 228 €	16,83%
Total fiscalité	7 736 070 €	6 793 187 €	-12,19%
Dotation d'intercommunalité	274 029 €	299 891 €	9,44%
Dotation de compensation des groupements de communes	415 677 €	407 490 €	- 1,97%
Compensations fiscales	240 963 €	81 203 €	-66,30%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	36 334 €	871 075 €	62 297,41%
Total dotations	967 003 €	1 659 659 €	71,63%

Ressources Humaines

► Évènements marquants de 2021

- Service RH encore impacté en 2021 par le COVID avec beaucoup d'agents absents et beaucoup de remplacements à effectuer.
- Passage à la DSN
- Mise en place du travail à distance
- Accueil des nouveaux embauchés mis en place en 2021 : 1 réunion
- Lignes Directrices de Gestion : travail sur la mise en place au 1er janvier 2022 du temps de travail réglementaire de 1607 h, du télétravail et du plan d'action "égalité professionnelle"

► Chiffres clés :

- Nombre de bulletins de paie : 1 501
- Nombre de congés : 1 453
- Nombre d'arrêt maladie : 145
- Aides du CNAS : 317 pour un total de 22 159 €
- Demandes d'autorisations de travail à distance : 328 demandes
- Formation : 93 demandes de formation CNFPT mais beaucoup ont été réalisées à distance
- Recrutements : 20
- Départs à la retraite : 2
- Promotions : pas de promotion interne, 5 avancements de grade et 27 avancements d'échelon
- Arrêtés contrats : 322 arrêtés et 126 contrats
- organisation de 4 instances paritaires CT/CHSCT

► **Tableau des effectifs au 15 décembre 2020**

Filières	Grades ou emplois	Nombre de postes		Temps de travail
		ouverts	pourvus	
ADMINISTRATIF	Directeur Général des Services (<i>emploi fonctionnel</i>)	1	1	1 TC
	Attaché hors classe	1	0	1 TC
	Attaché principal	2	2	2 TC
	Attaché	5	5	5 TC
	Rédacteur principal de 1 ^o classe	1	1	1 TC
	Rédacteur principal de 2 ^o classe	2	2	2 TC
	Rédacteur	2	0	2 TC
	Adjoint administratif principal de 1 ^o classe	2	2	2 TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^o classe	3	3	2 TC, 1TNC (8/35°)
	Adjoint administratif	6	6	5TC, 1TNC (25/35°)
TECHNIQUE	Ingénieur	1	1	1 TC
	Technicien principal de 1 ^o classe	2	2	2 TC
	Technicien principal de 2 ^o classe	0	0	
	Technicien	3	1	3 TC
	Agent de maîtrise principal	1	1	1 TC
	Agent de maîtrise	1	1	1 TC
	Adjoint technique principal de 1 ^o classe	7	7	7 TC
	Adjoint technique principal de 2 ^o classe	7	7	6 TC + 1 TNC (28/35°)
MÉDICO SOCIALE	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1	1 TC
	Éducateur de Jeunes Enfants de seconde classe	3	1	2 TC + 1 TNC (17,5/35°)
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^o classe	2	2	2 TC
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^o classe	5	5	4 TC + 1 TNC (28/35°)
ANIMATION	Animateur	2	1	2 TC
	Adjoint d'animation principal de 1 ^o classe	1	1	1 TC
	Adjoint d'animation principal de 2 ^o classe	4	4	4 TC
	Adjoint d'animation	3	3	2 TC + 1 TNC (28/35°)
CULTURELLE	Assistant de conservation du patrimoine	1	1	1 TNC (7/35°)
SPORTIVE	Éducateur des APS principal de 1 ^o classe	0	0	
	Éducateur des APS principal de 2 ^o classe	3	3	3 TC
	Educateur des APS	2	0	
TOTAL		86	75	

Filières	Agents non-titulaires	Nombre de postes		Temps de travail
		ouverts	pourvus	
CINÉMA	Attaché – Directrice – CDI de droit public	1	1	1 TC
	Opérateur Chef d'équipe- adjoint de direction – CDI de droit privé	1	1	1 TC
	Caissier- Agent d'accueil – CDI de droit privé	1	1	1 TC
TOTAL		3	3	
TOTAL GÉNÉRAL		89	78	

Marchés publics

► Évènements marquants de 2021

- 29 marchés publics lancés :
- 8 marchés de travaux
- 14 marchés de services ou prestations intellectuelles
- 7 marchés de fournitures
- 23 marchés attribués en 2021 soit une hausse de 26 % par rapport à 2020.
- Le volume financier des dépenses liées aux marchés publics est évalué à 1 901 000 euros en investissement pour l'année 2021.

Archives

- Poursuite des missions "archivage" pour l'eau et l'assainissement.
- Interventions pour "mise en place d'une politique d'archivage" effectuées dans les communes de Magny-Jobert et Frotey-lès-lure. D'autres communes sont en attente.
- **Chiffres clés :**
- 12,5 mètres linéaires d'élimination effectués en 2021

Communication

- Lancement des réseaux sociaux pour la CCPL : Facebook, Instagram, LinkedIn.
- Mise en place des écrans dynamiques dans les structures intercommunales.
- Travail sur la première édition du magazine CCPL infos : élaboration du fil de fer et de la maquette qui sera réutilisée pour les prochaines éditions, prospection et sélection d'un prestataire (Les Affiches de Haute-Saône// Gaspard-Royer) choix des thématiques...
- Développement de la communication interne (agents & élus)
 - Passage en recto verso du bulletin d'info mensuel aux agents, envoyé avec la fiche de paie
 - Lettre d'information mensuelle aux conseillers municipaux du territoire : 4 à 5 pages sur les actualités de la CCPL
 - Réunions d'un groupe de travail communication interne et animations, visant à (re)créer de la cohésion après la période de confinement.
- Poursuite de la mise à jour des outils existants : site internet, supports papier (programme estival, carte touristique, ...)

► Chiffres clés :

- présence active sur les réseaux sociaux : 1 publication par semaine sur LinkedIn, un minimum de 3 publications sur Facebook, publications qualitatives et valorisantes sur Instagram
- 15 000 exemplaires du magazine CCPL infos imprimés, dont plus de 11 000 distribués directement par les communes
- 8 minutes de messages sur les écrans dynamiques

Mission transversale transition écologique

► Évènements marquants de l'année 2021 :

- Adoption le 6 juillet 2021 du Projet de territoire avec la transition écologique comme axe de développement du territoire.
- Entrée en vigueur du schéma directeur des mobilités douces du Pays des Vosges Saônoises.
- Rédaction et engagement dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) entre l'Etat et la CCPL - signature en janvier 2022.
- Rédaction d'une feuille de route pour le mandat avec l'ambition d'intégrer la transition écologique dans toutes les politiques et le quotidien de la CCPL.
- De grands projets de production d'énergie renouvelable en cours de développement sur le territoire - Terril'voltaïque, Unité de Méthanisation...

► Chiffres clés:

- 48 fiches actions CRTE sur la thématique transition écologique

Accueil / Secrétariat Général

► Fonctionnement des instances communautaires

Pour rappel, le conseil communautaire se compose de 46 conseillers titulaires et 20 suppléants.

Le bureau communautaire est quant à lui composé de 31 membres, la Présidente, les Vice-Présidents et les maires de la CCPL.

L'exécutif communautaire est enfin composé de la Présidente, des Vice-Présidents et du Directeur Général des Services.

Les chiffres clés de la vie des assemblées pour l'année 2021 :

- 6 conseils communautaires
- 173 délibérations
- 7 bureaux communautaires
- 15 réunions de l'exécutif

L'année 2021 a été marquée par des rebonds de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Néanmoins, les services administratifs et l'accueil sont toujours restés ouverts et disponibles comme il a été fait pendant les périodes de confinement avec une permanence téléphonique et une présence physique quotidienne pendant les horaires d'ouverture.

En parallèle de la mise en œuvre de la loi engagement et proximité avec une information amplifiée de l'organisation et des décisions prises lors des assemblées délibérations de tous les conseillers municipaux et du débat sur le pacte de gouvernance, le projet de territoire a été adopté.

Le travail de contractualisation avec nos partenaires institutionnels s'est enfin poursuivi :

- signature du contrat PACT 2
- validation du projet de contrat de relance et transition écologique (CRTE)

- **Chiffres clés :**
- Commandes ou échanges de bacs : 50 environ par semaine soit environ 2600/an
- 7 606 Courriers enregistrés
- 11 200 € TTC de frais d'affranchissement et 5 145 courriers envoyés



Communauté de Communes du Pays de Lure

📍 Rue des Berniers, ZA de la Saline - 70200 Lure

☎ 03 84 89 00 30 ✉ contact@pays-de-lure.fr

🌐 www.pays-de-lure.fr



Crédits photo : CCPL, Michel Perret, École Départementale de Musique et de Théâtre Pixabay (stux // geralt)